



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New-York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 8^e séance, le 16 mai 2024, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [[A/79/6](#) (Sect. 21)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux ([E/AC.51/2024/6](#)).

Débat

2. Les délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien concernant le travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le rapport contenant le projet de plan-programme pour 2025 et un compte rendu de l'exécution du programme en 2023. L'action importante menée par la Commission pour renforcer les liens économiques entre les pays de la région et avec d'autres pays et régions du monde, en vue de progresser vers l'objectif d'un modèle de développement plus inclusif et durable, a été soulignée.

3. Une délégation a pris acte que la Commission s'était imposée comme une instance compétente incontournable pour le dialogue politique, la recherche de consensus régionaux et la formulation d'accords susceptibles de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes d'avoir voix au chapitre dans la reconfiguration de l'architecture mondiale d'une manière qui soit davantage conforme aux objectifs qui ont présidé à sa création et aux besoins de ses peuples.



4. Une autre délégation a salué le travail de longue haleine entrepris par la Commission en tant que haut lieu de la réflexion critique et de la production de connaissances dans la région qui avait aidé les pays à élaborer des politiques, et a déclaré que son expertise pourrait être particulièrement utile aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'autant plus que les pays de la région avaient des difficultés à atteindre les objectifs de développement durable. La capacité avérée de la Commission à fournir une analyse éclairée, une assistance technique de qualité fondée sur des éléments de preuve scientifiques et des orientations stratégiques pour l'élaboration de politiques publiques efficaces a été saluée. La délégation a mis en exergue la nécessité de promouvoir la diversification des structures de production par l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies. Elle a souligné qu'il s'agissait là de deux conditions indispensables pour renforcer les capacités de la région à accroître la valeur ajoutée de la production et lui permettre de se positionner favorablement dans la transition vers un modèle énergétique durable.

5. Une délégation a souligné que la Commission jouait un rôle essentiel dans la promotion d'un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental en Amérique latine et dans les Caraïbes en soutenant les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une autre délégation s'est dite satisfaite que la Commission se soit fermement engagée à atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre des travaux qu'elle menait en faveur de l'égalité et du développement social, qui prenaient en compte les nombreuses dimensions de l'inégalité et de la pauvreté. Elle s'est félicitée de la prise en compte des questions de genre et d'inclusion du handicap dans les activités opérationnelles de la Commission.

6. Une délégation a pris note de l'alignement du projet de plan de programme proposé sur le cadre stratégique Royaume-Uni-Amérique latine, qui se concentrait sur quatre piliers principaux : les valeurs, le climat, le commerce, et la défense et la sécurité. Une autre délégation a souligné la pertinence de l'approche dite par « cluster » promue par le Secrétaire exécutif de la Commission afin d'accroître la productivité, le développement productif et la croissance inclusive des pays, en mettant notamment l'accent sur les facteurs clés du renforcement du cadre macroéconomique au service du développement.

7. L'étroite coopération entre la Commission et diverses institutions au Chili a été saluée. Des informations supplémentaires ont été demandées sur la manière dont la Commission interagissait avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que sur la pertinence et l'importance de cette coopération et de cette consultation.

8. Une délégation s'est dite encouragée par l'ambition affichée dans l'ensemble du projet de plan de programme de garantir une croissance économique inclusive, en tant qu'élément essentiel de réponse face aux besoins des groupes marginalisés. Il a été noté que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait fait reculer de 18 ans la croissance de la participation des femmes au marché du travail dans la région. La même délégation a demandé de quelle manière les directeurs de programme pouvaient garantir l'inclusivité dans les activités relatives aux programmes.

9. S'agissant du sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure), un appui a été exprimé en faveur des objectifs présentés concernant l'utilisation du commerce numérique [par. 21.22 a)] et la logistique [par. 21.22 b)]. La même délégation a demandé une évaluation des progrès réalisés ou prévus dans ces deux domaines.

10. S'agissant du sous-programme 2 (Production et innovation), les progrès accomplis en matière de politiques d'accélération de la transformation numérique ont été salués. La même délégation a demandé des éclaircissements sur la figure 21.III et les activités prévues pour 2025 et au-delà, notamment sur la manière dont le sous-programme pourrait tirer parti des avancées de l'intelligence artificielle pour accélérer les progrès.

11. En ce qui concernait la mobilisation des ressources, une délégation a déclaré que la région était à la traîne dans ce domaine et a demandé à la Commission de fournir davantage d'informations sur l'action entreprise dans la région. S'agissant du résultat 2 du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance), qui concernait le renforcement de la mobilisation des ressources, cette même délégation a demandé si d'autres actions étaient entreprises dans le cadre de cet objectif, comme des études sur les besoins et difficultés propres à la région en général ou à certains pays en particulier.

12. Une délégation a exprimé son ferme appui à l'action menée par la Commission dans le cadre du sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale) pour mettre en œuvre avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation a noté que 20 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes n'avait pas accès aux programmes de protection sociale, ce qui mettait en danger les plus vulnérables, et a salué l'attachement de la Commission à tenir compte des enseignements tirés afin de fournir une assistance technique essentielle pour s'attaquer aux problèmes touchant les personnes dans le besoin. Une autre délégation a apprécié l'accent mis, dans le projet de plan de programme, sur l'élargissement des systèmes de protection sociale aux travailleurs du secteur informel et aux travailleurs indépendants, dont beaucoup étaient des femmes ou des personnes appartenant à des groupes socialement exclus, y compris des personnes handicapées. Elle a demandé des informations supplémentaires sur la mobilisation de la société civile et d'autres experts pour aider à centrer l'initiative sur les besoins spécifiques des travailleurs du secteur informel.

13. L'importance du sous-programme 5 (Égalité des genres et autonomie des femmes) a été soulignée par des délégations. Une délégation s'est dite préoccupée par le nombre élevé de féminicides relevé en 2022, comme indiqué au paragraphe 21.76, et a demandé des informations sur les chiffres pour 2023. Elle s'est félicitée de l'action incessante menée par la Commission pour atténuer les conséquences de ces crimes horribles et a salué l'initiative visant à proposer un cours spécialisé sur les indicateurs relatifs à la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre. Les efforts déployés par la Commission afin de former les fonctionnaires et les parties prenantes pour mieux éclairer l'élaboration des politiques au regard des indicateurs de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, comme illustré dans la figure 21.XI, ont été salués. La même délégation a demandé des précisions sur les compétences spécifiques acquises par les parties prenantes et les fonctionnaires et a demandé en quoi ces compétences étaient essentielles pour réduire davantage la violence à l'égard des femmes. Une délégation s'est félicitée de l'accent mis sur l'amélioration de la disponibilité des statistiques genrées et de la capacité des États à promouvoir l'égalité femmes-hommes. Une autre délégation a réitéré son soutien à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes en tant qu'éléments transversaux des stratégies de développement durable des pays de la région.

14. En ce qui concernait le sous-programme 7 (Développement durable et établissements humains), une délégation s'est félicitée de la proposition faite de mettre l'accent sur une approche fondée sur les droits humains du développement durable et des établissements humains. L'importance de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions

environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) a été soulignée. Des délégations ont souligné les progrès accomplis concernant l'amélioration de l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales, y compris la prise en compte des préoccupations écologiques de la population, ainsi que le soutien de la Commission à cet égard.

15. On a noté le travail utile mené dans le cadre du sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine), du sous-programme 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) et du sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales) afin de soutenir la mise en œuvre des programmes nationaux de développement et des réformes stratégiques au profit de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'agissant du sous-programme 11, une délégation a demandé si la Commission avait envisagé une action supplémentaire pour aider Haïti et s'est dite favorable à des mesures qui permettraient de surmonter les difficultés auxquelles le pays faisait face. Une autre délégation a souligné et salué les enseignements tirés et les changements prévus dans le cadre du sous-programme 12 relatif à l'inclusion numérique, afin de soutenir les pays laissés de côté et de promouvoir la transformation numérique dans les pays des Caraïbes.

Conclusions et recommandations

16. Le Comité a félicité la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des efforts qu'elle faisait pour promouvoir le développement économique et social des régions et a souligné que la Commission jouait un rôle important en assurant la coopération régionale et sous-régionale pour le développement et en favorisant les relations économiques solides entre les pays, tant au sein de la région qu'avec d'autres pays du monde, conformément à son mandat.

17. Le Comité s'est félicité que la Commission s'emploie à collaborer avec les pays des régions pour étudier des mesures et sensibiliser l'opinion en vue de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

18. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait promouvoir une action coordonnée pour favoriser l'intégration, une reprise économique solide et inclusive et un développement durable dans la région, en tenant compte des questions de genre, conformément au mandat de la Commission.

19. Le Comité a noté avec satisfaction que la Commission prévoyait d'intensifier ses travaux sur la protection sociale et de promouvoir les politiques en matière de santé et d'éducation ainsi que d'inclusion sociale et professionnelle, conformément à son mandat.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour 2025, sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

Résultat 3

Dans le libellé du résultat, remplacer « l'économie circulaire » par « les modes de consommation et de production durables, y compris l'économie circulaire, ».

Paragraphe 21.108

Dans la première phrase, remplacer « l'économie circulaire » par « les modes de consommation et de production durables, y compris l'économie circulaire ».

Tableau 21.21

Point 7

Après « zones urbaines », insérer « la réduction de la production de déchets, les besoins des pays de la région aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques, les besoins des pays de la région dans la lutte contre la pollution plastique ».

Paragraphe 21.126 b)

Après « des recherches appliquées », insérer « dans divers domaines, y compris la question de la diversification des effectifs du secteur public et l'utilisation, par ce dernier, de l'intelligence artificielle, ».
